

CONTRAT DE PROFESSEUR VACATAIRE

N° du contrat : 2425/C14

Sur la base des conditions générales locales applicables aux contrats, le présent contrat est conclu entre le :

GROUPE SCOLAIRE PHENIX INTERNATIONAL

Ratoma, Sonfonia casse

Représenté par Dr Julianna DIALLO, directrice

Ci-après dénommé GS Phénix

&

SANDY PAKROS PAUL

(Nom et prénoms)

Désigné comme employé(e) vacataire

Ce contrat est régi par le Code du travail de la République de Guinée et les conventions collectives applicables. Il est convenu ce qui suit :

Article 1 : Objet et Titre

L'Employé est engagé par le GS Phénix en qualité de professeur(e) vacataire à compter du 25 Septembre 2024 jusqu'au 30 juin 2025 inclus. Ce contrat est renouvelable par accord mutuel entre les parties.

Article 2 : Fonction

L'Employé a pour fonction d'enseigner Mathématiques aux élèves du niveau de 7ème et 8ème année

Il/Elle s'engage à assumer toutes les responsabilités qui lui sont assignées et à mettre en œuvre toutes les tâches décrites dans les termes de référence ci-joints. Ceci implique aussi qu'il participera :

- Aux différentes formations de remise à niveau
- Aux journées de préparation et correction durant les petites vacances scolaires selon le calendrier de l'année

L'Employé(e) doit également respecter les instructions de la direction de l'établissement.

Article 3 : Horaires de travail

L'Employé(e) se présente à la direction de l'établissement 10 min avant le début de ses cours. Le non-respect des horaires de travail, y compris les retards, pourra faire l'objet de sanctions disciplinaires.